



# PROCESS DU CERTIFICAT DEPARTEMENTAL DE STRUCTURATION DES CLUBS DISTRICT DU VAR DE FOOTBALL



Afin d'accompagner les clubs dans le processus de structuration, le District du Var lance pour la saison 2021/2022, un outil de diagnostic, d'évaluation et de valorisation à l'échelon Départemental : le Certificat Départemental de Structuration des clubs.

Notre objectif est de vous ACCOMPAGNER ET FORMALISER votre projet club.

## **Candidature et suivi :**

Voici les différentes étapes pour le traitement des candidatures :

- Envoi du Fichier au District par mail : [secretariat@var.fff.fr](mailto:secretariat@var.fff.fr) **au plus tard le Mercredi 15 Décembre 2021.**
- Le Conseiller Technique analyse le dossier
- Le Conseiller Technique prend contact avec le club pour une 1<sup>ère</sup> visite.
  - Réunion avec le Président, le référent « Projet Club », le responsable technique, le responsable Foot à Effectif Réduit
  - Formaliser le dossier – présenter les pièces demandées pour constituer le dossier
- Le Conseiller Technique accompagne et évalue le club : visite de suivi et d'évaluation
- Le dossier est soumis à la commission « Structuration des clubs et Labels »
- Le District du Var communique la décision au club
- Si le dossier est validé, une remise d'une dotation sera organisée dans le club ou au District.

## **Validation du dossier :**

Pour obtenir le Certificat Départemental de Structuration des clubs, le club doit valider les 4 projets :

- Projet Associatif : 10 critères sur 12 dont les 3 incontournables (surlignés en gris)
- Projet Sportif : 8 critères sur 11 dont 4 critères incontournables sur 5 (surlignés en gris)
- Projet Educatif : les 4 critères
- Projet Encadrement et Formation : 4 critères sur 5 dont 2 critères incontournables sur 3 (surlignés en gris)

## **Pieces à fournir dans la constitution du dossier :**

- Panneau d'informations. Il doit y être afficher : organigramme du club, numéros d'urgence, règlement intérieur, affiche Programme Educatif Fédéral, les affiches sanitaires et de prévention Covid 19
- Tous documents qui illustrent la mise en place de journées portes ouvertes : affiches, Facebook ou site (faire une capture d'écran)
- Les divers outils de promotion mis en place par le club (plaquette, journal, site internet, Facebook). Pour le site internet et Facebook, veuillez faire une capture d'écran.
- Le programme prévisionnel des activités proposées aux jeunes sur la saison : planification des horaires d'entraînements du club, planification annuelle de toutes les catégories (cycle de travail)
- Programme Educatif Fédéral : 4 Fiches « Actions » minimum
- L'organigramme technique du club
- Le plan de formation des éducateurs du club.